

INFORMATION IMPORTANTE



Communes concernées :

*Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Garnay,
Le Boullay-Thierry, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé,
Saulnières, Tréon*

Si votre habitation n'est pas desservie par un réseau public
d'assainissement collectif, vous n'êtes pas concerné.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'Agglo du Pays de Dreux a fait le choix de confier
la **facturation de l'assainissement collectif** de votre commune au délégataire
Ocyclad Centre.



Ce qui change

- La facturation de votre **redevance d'assainissement collectif**, jusqu'à présent gérée par Aquad, est désormais **confiée à Ocyclad Centre**.
- Vous recevrez désormais **une seule facture**, qui regroupera :
 - votre **consommation d'eau potable**
 - votre **redevance d'assainissement collectif**.
- La **fréquence de facturation** de l'assainissement s'aligne sur celle de votre facture d'eau potable.
- La **mensualisation mise en place avec Aquad a pris fin**. **Ocyclad Centre** vous contactera prochainement pour vous proposer une **nouvelle solution de mensualisation**.



Ce qui ne change pas

- **Aquad** demeure votre interlocuteur pour **tous les sujets liés à l'exploitation du réseau public d'assainissement** : dysfonctionnements sur le domaine public, demande de raccordement au réseau public, etc.
- **Ocyclad Centre** demeure votre interlocuteur pour **tous les sujets liés à l'eau potable** : fuites, coupures d'eau, etc.

Contact facturation

Ocyclad Centre
02 55 99 09 47
contact@ocyclad-centre.fr

Agglo du Pays de Dreux
4, rue de Châteaudun, BP 20159
28103 Dreux Cedex

www.dreux-agglomeration.fr

